



DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

ZONAGE

- limite communale
- limite de zone
- UB1 désignation de la zone

EMPLACEMENTS RESERVES

- [Red hatched box] emplacement réservé
- [Box with 'UR' and '50' and '100'] numéro d'opération

PROTECTIONS

- [Blue dotted box] ensemble urbain cohérent
- [Blue solid box] bâtiment remarquable
- [Yellow dashed line] clôture soumise à dispositions particulières
- [Green wavy line] cortège végétal à préserver
- [Green solid line] élément boisé à préserver
- [Green wavy line with 'X'] espace planté à conserver ou à créer
- [Green dashed line] alignement d'arbres à conserver ou à créer
- [Green dashed line with 'X'] arbre ou groupe d'arbres à conserver ou à créer

AUTRES DISPOSITIONS

- [Blue dashed line] ligne de construction
- [Red dashed line] marge de reculement et cotation



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNES DE BISCHWILLER, KALTENHOUSE, OBERHOFFEN SUR MODER, ROHRWILLER, SCHIRRHAIN ET SCHIRRHOFFEN

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

**REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE ZONAGE N° 02
Echelle 1/2000**

18/03/2017
21/11/2017
Approbation
Mise à jour n°1

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1
MISE A DISPOSITION DU PUBLIC
DU 14 MAI AU 15 JUIN 2018

A. Hagenauer
Jean-Lucien NETZER